

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 10 juillet 2008 modifiant l'arrêté du 24 août 2007 portant nomination à la Commission nationale de pharmacovigilance auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SJSP0830588A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 5121-159 à R. 5121-166 ;
Vu l'arrêté du 24 août 2007 portant nomination à la Commission nationale de pharmacovigilance auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Le 9 de l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 août 2007 susvisé est modifié comme suit :
9. En tant que pharmacien choisi sur une liste de deux noms proposés par l'Académie nationale de pharmacie.

Membre titulaire

M. Santini (Claude).

Membre suppléant

M. Saint-Pierre (Alain).

Article 2

Le mandat des personnes nommées par le présent arrêté expire le 23 août 2010.

Article 3

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère chargé de la santé.

Fait à Paris, le 10 juillet 2008.

Pour la ministre et par délégation :
*L'adjointe à la sous-directrice politique
des pratiques et des produits de santé,*

D. GOLINELLI